

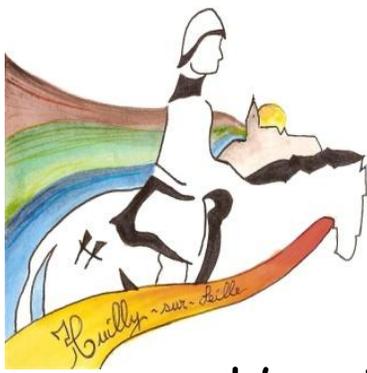
N°32

JUILLET 2025

LE PETIT JOURNAL



D'Huilly-sur-Seille



Horaires d'ouverture de la Mairie

Les mardis et vendredis de 14h à 18h

Tél: 03 85 40 13 45

mairie-huilly-sur-seille@wanadoo.fr

Congés d'été:

La Mairie sera fermée au public du 28 juillet au 17 août 2025.

En cas d'absence de la secrétaire et pour des raisons urgentes, vous pouvez contacter :

| | | |
|--------------------|--------------------------|----------------|
| Ludovic HAUTEVELLE | Maire | 06 83 44 42 99 |
| Corinne LONJARET | 1 ^{er} adjoint | 03 85 40 08 99 |
| Gilbert BLANC | 2 ^{ème} adjoint | 06 80 00 20 11 |

Sommaire

| | |
|--|----------------|
| Infos diverses | P 2 |
| Le mot du Maire | P 3 |
| Comptes-rendus du Conseil | P 4, 5 et 6 |
| Projet de « rénovation-extension » de la Salle des fêtes | P 7 |
| La réforme du mode de scrutin | P 8 et 9 |
| Budgets | P 10 et 11 |
| Les activités communales | P 12 et 13 |
| Les associations | P 14, 15 et 16 |
| Cérémonie de départ des CM2 | P 17 |
| Infos pratiques | P 18 |
| SIVOM | P 19 |
| Calendrier des fêtes et des manifestations | P 20 |



Le mot du Maire

Huillytaises, Huillytais,



La parution de ce Petit Journal nous rappelle que nous sommes déjà en été, signe du temps qui passe inlassablement : le dernier Petit Journal d'été de ce mandat municipal... et oui déjà ! Comme d'habitude vous trouverez dans ce livret en quelques pages les actualités de la Commune, les orientations, les budgets, les activités associatives et d'autres informations...

Cet été 2025 ne ressemble à aucun autre et me laisse quelques regrets que je tiens à vous partager.

D'abord vous le verrez dans les comptes-rendus du Conseil Municipal, nous avons pris la décision de reporter notre projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes à l'horizon 2026 / 2027, nous sommes contraints d'attendre la confirmation des subventions sollicitées. Ensuite je regrette les difficultés de nos organisations associatives, comme partout malheureusement, la crise du bénévolat est devenue un phénomène de société. Beaucoup de manifestations disparaîtront sans doute, comme notre course de Fun Car qui n'aura pas lieu cette année ! Enfin vous devez savoir que je ne suis pas en accord avec la nouvelle loi modifiant le mode de scrutin des prochaines élections municipales de mars 2026, où comme dans toutes les Communes de France désormais, vous n'aurez plus la possibilité de « rayer » et ainsi de vous exprimer individuellement ; je ne crois pas que cela contribuera à relancer la participation des citoyens lors des prochaines échéances électorales...

Vous le savez cependant, j'ai pour caractère de voir le verre à « moitié plein » plutôt que le verre à « moitié vide », et le bon côté des choses. C'est ainsi que nous profitons du report pour affiner le projet de réaménagement de la salle des fêtes plus en détail, avec le permis de construire en poche, et que cela permet d'étendre la mise à disposition de notre salle jusqu'à l'été prochain ! Nos associations pourront en profiter justement, et elles sauront se relever des difficultés comme elles l'ont toujours fait, elles trouveront des moyens de s'adapter aux changements : je souhaite à cette occasion bonne réussite à la nouvelle équipe du Foyer Rural, déjà en action ! Enfin bien que nous n'ayons pas attendu à Huilly cette loi pour mettre en place un Conseil Municipal paritaire entre hommes et femmes depuis plusieurs mandats, sans nul doute que cette décision des parlementaires permettra un meilleur équilibre entre les 2 sexes à l'avenir au niveau de l'Etat... une nécessité à priori inatteignable sans cette nouvelle obligation législative.

Avec l'équipe municipale qui m'entoure, et les employés municipaux qui m'accompagnent, je vous souhaite de passer un bel été et de bonnes vacances, petits et grands. Le temps passe mais les souvenirs restent, profitez en famille ou entre amis des bons moments de la période estivale...

Bonne lecture, et bon été à toutes et tous !

Le Maire, Ludovic Hautevelle



Comptes-rendus du Conseil (extraits)

Subventions aux associations: Séance du 16/01/2025

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions aux associations suivantes :

| Association | Subvention 2025 |
|--|-----------------|
| C.C.A.S. de Huilly-sur-Seille | 1000 € |
| A.P.E. Loisy-Huilly (Arbre de Noël) | 185 € |
| FOYER RURAL de Huilly-sur-Seille | 115 € |
| Bibliothèque de Loisy (<i>Commune Loisy</i>) | 100 € |
| AMICALE des CHASSEURS de Huilly-sur-Seille | 60 € |
| A.P.E. Loisy-Huilly | 60 € |
| Fun Car Club Bressan | 60€ |
| AMICALE des donateurs de SANG de CUISERY | 30 € |
| AMICALE des donateurs de SANG de SIMANDRE | 30 € |
| Association des ANCIENS COMBATTANTS et VEUVES de la Région de Baudrières | 60 € |

Remplacement d'un membre du CCAS suite à démission : Séance du 13/03/2025

Suite à la démission de Madame Evelyne DELARCHE, de son mandat de conseillère municipale, après avoir délibéré, le Conseil désigne Monsieur Gilbert BLANC, membre du C.C.A.S.

Vente de bois : Séance du 13/03/2025

A la suite des chutes d'arbres à répétition sur la VC n°09 « Chemin des Chênays », et en accord avec Monsieur le Maire pour limiter les risques, M. Guy LOUCHE est intéressé pour acquérir un lot de bois sur la parcelle communale de Chavanu cadastrée section D n°209 : une bande d'environ 10 à 15 mètres de large sur la partie nord de la parcelle le long du chemin. Au prix de 17 € le moule.

Convention cantine avec la Commune de Loisy : Séance du 07/04/2025

Le bilan financier de la cantine pour l'année 2024 fait apparaître un déficit de 20 491.53 €, la Commune de Loisy propose de partager ce déficit entre les deux collectivités comme chaque année. Montant de la participation d'Huilly-sur-Seille pour l'année 2025 : 10 245.76 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la convention proposée par la Commune de LOISY pour l'année 2025.

Subvention DETR 2025 - Création d'un local à archives sécurisé : adoption du projet et du plan de financement de l'opération : Séance du 07/04/2025

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire relatif au projet de création d'un local à archives sécurisé, Considérant la délibération du Conseil Municipal du 9 mai 2023 décidant la réalisation des travaux de classement par le Centre de Gestion, Considérant qu'il convient d'aménager un local spécifique dans lequel les archives seront stockées, pour leur bonne conservation et pour faciliter leur accès en cas de besoin, Après avoir pris connaissance du projet d'aménagement, Considérant que le coût prévisionnel des travaux s'élève à 16 741.36 € H.T. soit 20 089.64 € T.T.C.

Après avoir pris connaissance du plan de financement présenté ci-dessous,

Subvention DETR 2025 (taux 35 %) = 5 859.48 €

Fonds propres = 14 230.16 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte le projet présenté pour la création d'un local à archives sécurisé au sein du local technique existant.

Comptes-rendus du Conseil (extraits)

Vote de taux des impôts directs locaux pour l'année 2025: Séance du 07/04/2025

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter et de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation sur les résidences : 17.00 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.58 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37.77 %

Travaux de voirie: Séance du 15/05/2025

Monsieur le Maire rappelle que la commission Voirie/Chemins/Bois s'est réunie le 16 mars 2025 pour faire le point sur les travaux à réaliser sur les chemins ruraux et les fossés sur la Commune.

L'entreprise CORDIER TP a réalisé le devis ci-dessous pour la réalisation de ces travaux en 2025 pour un montant total de 10 666 €HT (12 799,20 €TTC) :

- Chemin de prairie (entrée de Tiffailles) : arasement + remise en forme + empierrement
3 310,00 €HT (3 972,00 €TTC)
- Chemin des fouillis (5ème tranche / fin) : arasement + fossés + mise en place rabotage
2 624,80 €HT (3 149,76 €TTC)
- Chemin des Busennes : réfection aqueduc effondré
547,20 €HT (656,64 €TTC)
- Rue d'Ecuelle : création grille d'évacuation + terrassement tranchée
1 366,00 €HT (1 639,20 €TTC)
- Chemin du Quart d'Huilly (Chemin du Nord) : arasement + fossés + remise en forme + empierrement
2 818,00 €HT (3 381,60 €TTC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la réalisation de la totalité des travaux présentés ci-dessus pour la somme totale de 10 666.00 € HT. (12 799.20 € TTC).

Remplacement des panneaux de lieux-dits : Séance du 15/05/2025

Le Maire rappelle que les panneaux de lieux-dits sur la Commune sont en très mauvais état et souvent devenus illisibles, ils ont été installés en 1990. La population et le Conseil Municipal tiennent à l'identité des hameaux au sein de la Commune. Après la visite de M. FEIGE de la société GIROD le 11 mars 2025, un devis a été établi pour le remplacement de tous les panneaux, soit 24 au total ; les supports et fixations pourront être conservés et le montage sera réalisé par l'employé communal.

Montant du devis = 1 251,00 €HT (1 501,20 €TTC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le remplacement des panneaux de lieux-dits et fixe à 24 le nombre de panneaux à poser.

Remplacement du taille-haie thermique : Séance du 15/05/2025

Le taille-haie thermique utilisé par l'adjoint technique pour l'entretien des haies sur la Commune, datant de 2018, est tombé en panne et ne peut plus être réparé par nos différents prestataires. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'EURL BOREL dont le montant s'élève à 315.88 € HT (379.06 € TTC).

Comptes-rendus du Conseil (extraits)

Tablette informatique pour la Salle associative : Séance du 15/05/2025

Afin de permettre aux occupants de la salle associative de piloter les radiateurs pour le chauffage, depuis l'installation des derniers équipements en mode connectés en 2024, il est nécessaire d'installer une tablette informatique pour accéder à l'application « Cozytouch » du fabricant THERMOR. Le prestataire informatique habituel de la Commune a été contacté pour établir les devis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une tablette informatique pour la salle associative auprès de ALT'INFO, dont le montant s'élève à 235,00 € HT (282.00 € TTC).

Logiciel d'apprentissage pour les écoles : Séance du 15/05/2025

La directrice de l'école, Mme Mauchamp, sollicite le Conseil Municipal pour l'achat d'un nouveau logiciel d'apprentissage pour les élèves de CE1 et CE2 sur le thème « Questionner l'espace et le temps » : 29 leçons interactives pour apprendre aux élèves à se repérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition du logiciel proposé et retient le devis JOCASTORE dont le montant s'élève à 365 € TTC.

Remplacement de 2 extincteurs : Séance du 15/05/2025

A la suite du contrôle annuel des extincteurs réalisés par la société DESAUTEL (mandatée par SPARA) le 28/01/2025 sur l'ensemble des bâtiments communaux, il est nécessaire de procéder au remplacement de 2 extincteurs pour garantir un niveau de sécurité suffisant et respectueux des normes demandées.

Devis pour fourniture et installation des 2 appareils = 251,00 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis de la société SPARA.

Remplacement des néons de la Mairie : Séance du 15/05/2025

Le Maire informe le Conseil Municipal que le modèle des néons qui équipent la Mairie et les 2 classes (néons courts petits diamètres) est désormais introuvable pour les fournisseurs habituels ou à des prix exorbitants pouvant atteindre 50€ par néon !

Sur les conseils avisés du prestataire habituel pour les travaux électriques, la société LECUELLE ELECTRICITE, il est proposé de remplacer les 5 dalles néons de la Mairie par des dalles d'éclairage LED, et de récupérer ainsi les 20 néons de la Mairie pour remplacer les équipements HS dans les salles de classe. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient le devis proposé par LECUELLE ELECTRICITE dont le montant s'élève à 350.00 € HT (420.00 € TTC).

Bilan de la journée citoyenne : Séance du 15/05/2025

Le Conseil Municipal échange sur la journée citoyenne qui s'est très bien passée. Tous les ateliers ont été réalisés. La demi-journée est à privilégier.

Le projet « rénovation - extension » de la salle des fêtes



Attendu et annoncé, le projet « Salle des Fêtes » continue d'occuper les membres du Conseil Municipal qui avancent petit à petit dans l'ombre sur l'aboutissement de ce travail, un chantier majeur pour notre Commune.

C'est actuellement le temps de la chasse aux subventions pour financer le projet !

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a finalement validé au mois d'avril le report de la demande de **DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) auprès de l'État, au début d'année 2026 seulement, en espérant que cette année « électorale » permettra de restreindre le nombre de dossiers déposés et augmentera en conséquence le montant de la subvention allouée... L'avenir nous le dira. Il s'agit de la principale source de financement attendue pour ce projet, la municipalité compte sur une subvention de 30% minimum du montant des travaux pour permettre sa réalisation.

Les dossiers ont été déposés auprès de la Région pour le financement **EFFILOGIS**, en lien avec la rénovation énergétique du bâtiment. En cas d'éligibilité à cette subvention, le montant obtenu sur la phase « Etudes et diagnostics » devrait être connu durant cet été 2025, et le montant obtenu sur la phase « Travaux » sera annoncé en début d'année 2026. Une subvention globale à hauteur de 15% du projet serait la bienvenue.

Enfin lors de l'Assemblée Départementale du 27 mars 2025 pour la répartition de l'enveloppe des Appels à Projets, le **Département de Saône-et-Loire** a alloué à notre Commune une subvention de **65 000 €** conformément à nos attentes ; ce qui induit une fin de travaux au plus tard au 31 décembre 2027 pour bénéficier de l'intégralité de ce financement...

En parallèle de ces demandes, et en attendant les validations financières, les équipes professionnelles avancent sur la définition des besoins et des travaux nécessaires : le DCE « Dossier de Consultation des Entreprises » a été présenté et rendu à la municipalité le 16 juin 2025. Il sera donc prêt quand le Conseil Municipal décidera de valider la réalisation des travaux ! Mais comme déjà indiqué la dernière fois, si les subventions ne sont pas attribuées au niveau attendu, le projet ne pourra peut-être pas voir le jour, malheureusement.



La réforme du mode de scrutin aux prochaines élections municipales de mars 2026

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité modifie le mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants.



Comme 71% des Communes de moins de 1000 habitants en France, nous serons impactés par la nouvelle loi de modification du mode de scrutin à compter des prochaines élections municipales de mars 2026, dont les dates officielles ne sont pas encore arrêtées !

| Réforme du mode de scrutin | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| <u>AVANT</u> | <u>MAINTENANT</u> |
| Scrutin plurinominal à 2 tours | Scrutin proportionnel de liste |
| Possibilité de panachage | Fin du panachage |
| Parité non obligatoire | Listes paritaires |

La constitution des listes de candidature :

L'élection se fera désormais au scrutin de liste obligatoirement, les candidats seront élus dans l'ordre établi sur la liste, à la proportionnelle de répartition si plusieurs listes sont en concurrence.

Les listes seront obligatoirement paritaires, avec l'alternance 1 homme/1 femme ou 1 femme/1 homme pour l'ensemble de la liste. Pour notre Commune les listes de candidats seront donc constituées de 6 hommes et 5 femmes ou de 5 hommes et 6 femmes pour une liste de 11 personnes.

La nouvelle loi élargit le nombre possible de candidats sur la liste : pour notre Commune de 358 habitants, le nombre de conseillers municipaux est fixé à 11, mais la loi autorise de présenter des listes allant de 9 à 13 candidats, en respectant la parité homme/femme par alternance. Le Conseil Municipal sera réputé complet même si seulement 9 candidats sont élus ; et 2 candidats supplémentaires peuvent être élus sans être conseiller municipal dans l'immédiat, mais ils constitueront les suivants de liste qui pourront remplacer des départs de conseillers municipaux en cours de mandat...



La réforme du mode de scrutin aux prochaines élections municipales de mars 2026

Les élections du Conseil Municipal, du Maire et des adjoints :



Fin du panachage des bulletins de vote : la liste est bloquée

Pour les élections municipales, seules pourront être comptabilisées les listes de candidatures avec l'ordre établi ; les bulletins de vote comportant une modification dans l'ordre de présentation des candidats, les bulletins comportant une suppression de noms, les bulletins comportant une adjonction de noms, les bulletins comportant un ou plusieurs noms de personnes autres que ceux des candidats seront NULS. Les bulletins établis au nom de listes différentes lorsqu'ils sont dans une même enveloppe seront nuls également.

Pour le calcul de la proportionnelle, la liste ayant obtenu plus de 50% des suffrages reçoit la moitié des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur, soit 6 sièges dans notre cas. Les autres sièges restants, soit 5 dans notre cas, sont répartis à la proportionnelle entre toutes les listes de candidats ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés. La répartition au 2^{ème} tour est basée sur le même mode de calcul, sachant qu'il n'y a un 2^{ème} tour que dans le cas où aucune liste n'a obtenu plus de 50% des suffrages exprimés au 1^{er} tour.

La loi supprime également le quota minimum de 25% de votants pour une élection au 1^{er} tour ; donc en cas de candidature d'une seule liste uniquement, la liste sera élue entièrement au 1^{er} tour et il n'y aura pas de 2^{ème} tour.

Election acquise dès le premier tour

- ✓ Si une ou deux listes sont candidates
- ✓ Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés

Le vote du quart des électeurs inscrits n'est plus requis pour être élu dès le premier tour

Organisation d'un second tour

Les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour sont admises au second tour

Une liste ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour peut fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au premier tour

Il n'est plus possible de candidater au second tour uniquement et le dépôt d'une candidature devient obligatoire pour chaque tour

Le mode de scrutin pour l'élection du Maire reste inchangé, elle se fait au scrutin nominal à la majorité absolue pour le 1^{er} et le 2^{ème} tour, et à la majorité relative au 3^{ème} tour si besoin.

En revanche, le mode de scrutin pour l'élection des adjoints se fera également de la même façon pour toutes les Communes. Ce sera un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; la liste des adjoints doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La parité ne s'applique pas entre le Maire et le 1^{er} adjoint, qui peuvent très bien être du même sexe, mais le 1^{er} et le 2^{ème} adjoint sont forcément de sexes opposés...

Pour information et pour simplification, en cas de vacance d'un poste d'adjoint durant le mandat municipal, l'adjoint remplaçant ne devra pas obligatoirement être du même sexe que l'adjoint remplacé, sans tenir compte de la parité !

Enfin la loi ne modifie pas l'élection des conseillers communautaires auprès de la Communauté de Communes. Pour notre Commune le mode de désignation actuel du siège à pourvoir ne changera pas, il se fait selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal : soit le Maire, puis les adjoints puis les conseillers municipaux suivant le nombre de sièges accordés.

Budgets

Ce qu'il faut retenir des budgets 2025 :

En théorie, les budgets 2025 auraient dû enregistrer les effets du démarrage des travaux de rénovation de la Salle des Fêtes. Mais en l'absence des subventions espérées et de leur report sur 2026, les budgets 2025 restent à leur niveau de 2024.

Pour autant, un certain nombre de dépenses liées à des diagnostics, études et honoraires en lien avec la Salle des Fêtes seront engagées sur 2025.

Cette stabilité contrainte constate le reflet de la vie courante de la Commune en adéquation relative avec nos besoins dans un contexte national politique fortement perturbé par le retard du vote de la Loi de Finances 2025.

Les grandes masses budgétaires 2025 :

Le **budget investissement** 2025 reste stable, compte tenu du report des travaux de rénovation.

En matière de dépenses d'équipement et de travaux, le montant prévisionnel augmente même de 19% pour s'établir à 160 K€.

Sont concernés :



des travaux de sécurisation de la Mairie et des écoles

Chavanu

le remplacement des panneaux signalétiques des différents hameaux



les travaux habituels de voirie



les pré-diagnostics, études et honoraires pour la Salle des Fêtes



des équipements informatiques pour les écoles



les travaux du local à archives

A noter que les dépenses de remboursement du capital des emprunts réalisés antérieurement ne représentent plus que 7 K€, soit à peine 3 % du budget.

En matière de **recettes d'investissement**, comme pour les exercices précédents, la source principale de financement reste l'autofinancement communal réalisé sur le fonctionnement communal. Grâce aux économies de gestion, la capacité de financement pour 2025 représente près de 91 K€ soit 38 % du budget.

Les subventions sollicitées auprès de l'Etat, du Département et de la Région seront reportées sur 2026 en raison de la mise en stand-by du projet de rénovation de la Salle des Fêtes, afin d'obtenir un niveau plus élevé de subvention.

Budgets

Le budget de fonctionnement 2025 reste également à son niveau de 2024.



En matière de **recettes de fonctionnement**, une bonne nouvelle en dépit de craintes initiales liées au retard de la Loi de Finances 2025, les concours de l'Etat restent stables. A hauteur de 235 K€, les différentes subventions représentent 52 % de notre capacité financière.

L'autre source financière d'importance est constituée par nos résultats antérieurs successifs pour un montant de 159 K€ soit 35 % de nos ressources.

Les 13 % restants concernent nos produits divers - loyers, locations Salle des Fêtes, ventes de bois - et une subvention du Département à hauteur de 5 K€ pour la réalisation du classement des archives communales.

En matière de **dépenses de fonctionnement**, le budget 2025 enregistre la même stabilité avec toutefois une préoccupation sur les postes de cantine et garderie scolaire .

Si l'impact budgétaire 2025 est non négligeable car il représente près de 57 K€ soit 13 % du budget total pour la seule Commune d'Huilly ; l'évolution « à la hausse » constatée depuis quelques années reste problématique pour les deux Communes de Loisy et d'Huilly. Une réflexion commune est menée afin d'en analyser les causes et de tenter de maîtriser cette tendance qui sera très vite intenable .



En résumé :

➤ **ZERO AUGMENTATION DE LA FISCALITE COMMUNALE :**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a reconduit pour 2025 ses positions antérieures de stabilité de fiscalité, estimant que la seule évolution des bases en lien avec l'inflation suffisait. Gageons que cette sagesse imprègne les autres acteurs !

➤ **UN PROJET DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES TOUJOURS D'ACTUALITE :**

Report ne signifie pas abandon. Une conjoncture perturbée et des subventions raréfiées conduisent à repousser sur 2026 le démarrage des travaux.

➤ **DES REALISATIONS D'EQUIPEMENTS AU PROFIT DE TOUS :**

Indépendamment de la gestion courante, l'équipe municipale continue d'oeuvrer pour l'amélioration de vie communale.

➤ **A SURVEILLER :**

Evolution des dépenses périscolaire et cantine scolaire en lien avec le maintien des classes sur Huilly. Evolution des dépenses liées à l'intercommunalité notamment la problématique de l'assainissement.

Les activités communales

11/01/2025 Les vœux de la Municipalité :

Fidèle à la tradition, l'équipe municipale a réuni tous les acteurs de la vie communale et les habitants du village pour fêter ensemble le passage à la nouvelle année 2025.



C'était l'occasion également pour Monsieur le Maire de présenter le projet de rénovation - extension de la salle des fêtes, avant de faire connaissance avec 3 nouveaux couples et 2 enfants installés sur la Commune en 2024, et de partager le verre de l'amitié : merci à toutes et tous pour la forte affluence à cette cérémonie !

12/04/2025 La journée citoyenne :

La nouvelle formule de la « matinée citoyenne » a été couronnée de succès avec la participation d'une trentaine de personnes dont 4 enfants pour la réalisation de tous les chantiers : désherbage du cimetière, plantation et jardinage, ramassage des déchets, nettoyage des Calvaires, des panneaux directionnels et des bornes incendie, broyage des branches et étalage du compost...



Le chantier « cuisine » a permis comme d'habitude de partager un bon barbecue pour le repas du midi en toute tranquillité, sans avoir besoin de se presser pour redémarrer : une réussite à renouveler !

08/05/2025 Cérémonie aux Monuments :

La cérémonie de commémoration de la signature de l'Armistice 39-45 s'est tenue le 08 mai aux monuments aux morts du Moley et du Bourg, en compagnie comme d'habitude des pompiers du regroupement Sône-Seille et de la nouvelle association des anciens combattants et veuves de la région de Baudrières.



Un mât et un drapeau tricolore sont désormais installés en permanence sur le monument des frères Mathy au Moley, en attendant l'installation prochaine d'une plaque historique par l'ONaCVG et le Département 71 : une inauguration sera organisée le moment venu...

Les activités communales

07/06/2025 La randonnée nocturne du CCAS :

Malgré les inquiétudes des organisateurs en amont de cet évènement organisé sur un week-end de Pentecôte très chargé, la 5^{ème} édition de la randonnée nocturne du CCAS a tenu ses promesses avec pas loin d'une centaine de participants, qui ont pu cette année profiter du parcours en entier avec le soleil au rendez-vous, pas de pluie et pas d'orage contrairement à l'année précédente. Le menu « saucisson chaud - patates » a une nouvelle fois été très apprécié au retour à la salle des fêtes.



9^{ème} Prix du Concours Décorations de Noël

Après la 4^{ème} place en 2022 et la 3^{ème} position en 2023, le Jury Départemental du Concours des Villes et Villages fleuris a attribué la 9^{ème} place à notre Commune pour le Concours des Décorations de Noël 2024, dans la catégorie « Communes de moins de 1000 habitants ».

Malgré une chute dans ce classement, cette distinction permet de reconnaître le travail effectué par tous les bénévoles, les employés et les élus au moment des fêtes de fin d'année, afin de donner à notre village une belle image de Noël et de fêtes : félicitations à chacun et chacune d'entre vous pour cette réussite collective, et merci pour votre implication !



Communes de moins de 1 000 habitants

| | | |
|----------------------|---|-------------------------|
| Hors concours | > | CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES |
| Hors concours | > | CHARETTE-VARENNES |
| 1 ^{er} prix | > | PLOTTES |
| 2 ^e prix | > | VAREILLES |
| 3 ^e prix | > | BERZÉ-LE-CHÂTEL |
| 4 ^e prix | > | LA CHAPELLE-SOUS-DUN |
| 5 ^e prix | > | CHAPAIZE |
| 6 ^e prix | > | FLACEY-EN-BRESSE |
| 7 ^e prix | > | BAUGY |
| 8 ^e prix | > | MELAY |
| 9 ^e prix | > | HUILLY-SUR-SEILLE |
| 10 ^e prix | > | LA SALLE |

Les associations

25/01/2025 Le Loto de l'APE (à Loisy) :



L'Association des Parents d'Elèves a fait salle comble à Loisy pour sa 1^{ère} manifestation de l'année civile 2025, avec de nombreux participants de nos 2 Communes et des environs. Tous les lots ont trouvé « preneurs » et grâce à la générosité des commerçants et des parents, les bénéfices générés serviront comme d'habitude à financer les activités extrascolaires pour les enfants de notre RPI tout au long de l'année scolaire.

23/02/2025 Les crêpes des conscrits & 01/03/2025 Le banquet des Conscrits :

Une nouvelle fois le Foyer Rural a accompagné les conscrits pour l'organisation de la vente de crêpes et le traditionnel banquet des classes en 5 où près de 100 personnes se sont retrouvées pour un moment de convivialité et de retrouvailles entre toutes les générations, des habitants de la Commune ou des personnes parties vivre plus loin depuis longtemps...



Les partenaires habituels ont permis le succès de cette manifestation : le traiteur Hervé Bereziat de la Boucherie de la Place à Cuisery, le pâtissier Sylvain Lonjaret du Fournil de Rancy, et le DJ Franck Boivin du Jura !



29/03/2025 Vente de terrines de l'Amicale des chasseurs de Huilly :



Après le succès de l'année dernière, les terrines de sanglier et de chevreuil (80 kg) concoctées par les chasseurs n'ont pas eu de mal à se vendre rapidement ; les clients qui ont commandé tardivement n'ont pas forcément pu être servis, preuve si besoin de la qualité des produits proposés !

Les associations

13/04/2025 La vente à emporter et la chasse aux œufs de Pâques de l'APE :



L'APE a organisé pour la 1^{ère} fois une chasse aux œufs de Pâques dans la cour du château de Molaise le dimanche 13 avril de 10h00 à 17h00. Malgré le temps maussade et la pluie, les enfants étaient ravis et ont pris beaucoup de plaisir à retrouver les 3 fameux œufs « d'or » dans le grand jardin...

Une vente de cassoulet préparé par le restaurant Le Loisy et une vente de tartes préparées par Le Fournil de Rancy ont permis de compléter les recettes financières de la journée pour l'association.



13/06/2025 La kermesse de l'APE :

Dissociée sur 2 dates cette année, la kermesse des écoles a permis lors d'une 1^{ère} étape le 13 juin d'organiser un moment de détente pour les enfants avec des structures gonflables, des jeux, une maquilleuse, des bonbons... Une soirée très réussie grâce à l'investissement des nombreux bénévoles.



Une 1^{ère} occasion aussi pour les membres de l'APE, les enseignants et les Maires de dire « au revoir » au CM2 qui se sont vu remettre officiellement leur diplôme de passage en 6^{ème}

pour le collège, un moment riche en émotions pour cette classe modèle !



19/06/2025 Le spectacle de danse africaine et percussions financé par l'APE :

Le spectacle de fin d'année scolaire proposé par les enfants du RPI et l'équipe enseignante le jeudi 19 juin a constitué la 2^{ème} étape de l'animation organisée et financée par l'APE. Au rythme des percussions et de la danse africaine, sur lesquels



tous les élèves ont travaillé tout au long de l'année avec Moussa et Samba de l'association « Faso Lili », les musiques et les démonstrations se sont enchaînées pour le plus grand plaisir des parents. Les membres de l'APE ont offert le verre de l'amitié en fin de soirée pour récompenser tous les participants : enfants, parents et enseignants.

Les associations

20/06/2025 AG Extraordinaire du Foyer Rural :

A la suite de plusieurs démissions au sein du conseil d'administration de l'association au mois de mai, le Foyer Rural n'était plus en mesure de proposer des animations. La convocation d'une assemblée générale extraordinaire le 20 juin a permis de reconstituer une nouvelle équipe et d'élire rapidement un nouveau bureau comme suit :



- Président : Esteban ROLLIN
- Vice-présidente : Laëtitia PAGE
- Trésorière : Isabelle THOMAS
- Trésorier-adjoint : Christophe ROLLIN
- Secrétaire : Aurélie PARIS
- Secrétaire-adjointe : Alexandrine DUFOURD
- Membres du bureau :
Alain THOMAS et Ludovic HAUTEVELLE

La nouvelle équipe a décidé de se mettre rapidement en ordre de marche pour proposer des animations dès cet été !

22/06/2025 Loto de l'Amicale des chasseurs de Huilly (à Rancy) :

Fort du succès de l'année dernière, l'Amicale des Chasseurs a renouvelé l'organisation de son loto à la salle des fêtes de Rancy, qui a une capacité d'accueil plus importante que celle de notre Commune. Les participants se sont partagés de nombreux lots, notamment beaucoup de bons d'achats de 30 à 600€ dans les commerces aux alentours, des colis de viande ou encore des paniers garnis...



Encore une manifestation réussie malgré le soleil éclatant et la chaleur à l'extérieur !

30/06/2025 L'assemblée générale de l'APE :



En cette fin d'année scolaire, l'Association des Parents d'Elèves a tenu son assemblée générale afin de pouvoir redémarrer sur de bons rails dès la rentrée de septembre. En effet le calendrier est souvent chargé pour les membres très dynamiques de l'association : bourse aux jouets, loto, chasse aux œufs, vente à emporter, arbre de Noël, kermesse...

L'APE a financé pour tous les élèves entre autres le projet scolaire 2024/2025 d'initiation aux percussions et aux cours de danse africaine, pour un montant

dépassant les 6000 €... Le projet de la prochaine année 2025/2026 sera tout aussi intéressant pour les enfants qui pourront découvrir de nouvelles aventures ! L'AG a permis d'établir un nouveau bureau pour conduire tous ces projets, où Julie CROST a souhaité céder la présidence à Océane PAGEAULT, après 3 ans intenses à la tête d'une « formidable équipe » selon ses mots.



Cérémonie de départ des CM2



Souvenir
du
13 juin 2025



POUR NE PAS OUBLIER



Ecole maternelle de Loisy



Ecole élémentaire d'Hully-sur-Seille



Ecole élémentaire de Loisy

L'ÉDUCATION EST L'ARME LA PLUS PUISSANTE POUR CHANGER LE MONDE.
NELSON MANDELA

Discours du Maître, Julien Strujak,

« Vous étiez cette année les plus grands des petits, et vous serez l'année prochaine les plus petits des grands ». C'est ce que vous commencez à entendre depuis un moment et cela vous effraie sûrement un peu... Rassurez-vous, passés les premiers jours angoissants, vous allez rapidement trouver votre rythme de collégien : un rythme marqué par plus de libertés, et par plus de responsabilités... Ceci constituera vos premiers pas vers l'âge adulte...

D'ailleurs, d'ici quelques semaines ou quelques mois, si ce n'est pas déjà fait, la plupart d'entre vous va recevoir sa première « greffe neuronale » sous forme de ce petit objet... Le smartphone, Graal des ados ! Merveille de technologie et véritable extension de nos capacités cognitives et mémorielles, cette invention est sans nul doute un véritable cadeau empoisonné que la société moderne vous offre, vous ses enfants et adolescents. Et nous n'en mesurerons collectivement les effets néfastes que d'ici quelques années. (C'est bon, j'ai bien plombé l'ambiance, non ?)

L'année prochaine, j'espère que certains d'entre vous se souviendront de leur vieux maître et diront à leurs parents « Maman, Papa, vous pouvez m'empêcher d'accéder aux réseaux sociaux encore un peu, s'il vous plaît ? Je ne suis pas prêt, je crois... »

Blague à part, j'ai eu à cœur cette année de vous préparer aux défis que représente l'entrée au collège :

- en attirant certes votre attention sur les difficultés que vous pourriez rencontrer, comme le harcèlement, Internet, les réseaux sociaux,
- mais aussi en consolidant les apprentissages du CM1 dans toutes les matières pour aborder scolairement la 6^e dans les meilleures conditions,
- et enfin en vous poussant à développer votre esprit critique et votre capacité d'analyse.

Mais s'il y a une chose que je souhaiterais vous voir conserver pour la suite de votre parcours et pour toute votre vie, c'est votre capacité d'émerveillement et d'ouverture.

Que ce soit lors de séances de sciences, d'histoire-géo, d'étude d'œuvres d'art, de visites ou d'exposés, vous avez montré un intérêt réel et fécond. Au-delà même des apprentissages scolaires, lorsque vous avez rapporté des objets insolites ou des livres, que vous avez observé les osmies construire leurs nids dans les trous de la porte d'entrée de la classe, vous étiez passionnés et c'était beau à voir !

Laissez-moi donc vous souhaiter le meilleur pour les années à venir et surtout « restez curieux ! »

Discours du Maire de Loisy, Isabelle Bajard,

Mesdames, Messieurs,
Chers enseignants, chers parents,
Et surtout... chers élèves !

Quel plaisir d'être ici avec vous ce soir, à l'issue de ce magnifique spectacle que les enfants nous ont préparé avec talent, énergie... et une bonne dose de créativité !

Bravo à vous tous, vraiment, vous pouvez être fiers de vous.

Mais permettez-moi de prendre quelques instants pour m'adresser plus particulièrement à nos grands de CM2. Oui, vous là... les presque collégiens. Ceux qui, dans quelques semaines, quitteront l'école primaire pour entrer dans une toute nouvelle aventure : le collège !

Alors bien sûr, on pourrait dire que ce n'est qu'une étape, un passage comme un autre... mais en réalité, c'est une sacrée marche à monter !

C'est le moment où l'on commence à troquer les feutres pour les stylos plume, les récréations pour les emplois du temps... et parfois, les goûters pour des chips en cachette (mais chut, on ne dira rien aux parents).

C'est aussi le moment où on découvre que les professeurs ne sont pas tous logés dans une seule salle, que les devoirs peuvent arriver par matière, et que la vie de collégien, eh bien... c'est du sérieux ! Mais c'est aussi plein de nouvelles rencontres, de découvertes, de rires et d'expériences qui vous feront grandir.

Je sais que pour certains, ce départ peut faire un petit pincement au cœur. Et c'est bien normal. Après tout, cette école, vous y avez passé des années.

Vous y avez construit vos premières amitiés, fait vos premières bêtises (ouï ouï, on sait !), et vécu vos premières grandes fiertés.

Mais maintenant, il est temps d'ouvrir une nouvelle porte. Celle du collège. Un lieu où vous allez devenir encore un peu plus vous-mêmes. Où vous allez apprendre beaucoup, certes, mais aussi où vous allez commencer à tracer votre propre chemin.

Ceci dit je ne vous oublierai pas : vous serez, promis, invités en septembre à l'inauguration de la toute nouvelle salle de cantine !

Alors ce soir, avant de vous remettre ce petit cadeau – une façon pour nous de vous dire bravo, bonne route, et surtout... n'oubliez pas d'où vous venez – je veux vous dire ceci :

Vous êtes prêts. Même si vous doutez un peu, même si vous avez un peu le trac, vous êtes prêts. Parce que vous avez en vous tout ce qu'il faut pour avancer, et parce que derrière vous, il y a vos familles, vos enseignants, vos copains... et toute votre commune, qui vous soutiennent.

Et puis... entre nous... si jamais au collège, vous vous perdez dans les couloirs, si vous oubliez un devoir, ou si vous appelez la prof de maths "maîtresse"... pas de panique : ça arrive aux meilleurs !

Alors, chers élèves de CM2, bonne route vers le collège. Restez curieux, restez gentils, restez vous-mêmes. Et surtout, n'oubliez jamais : on a tous été des sixièmes un jour. Et on s'en est sortis.

Merci à tous, et maintenant... place à la remise des cadeaux !

Discours du Maire d'Hully-sur-Seille, Ludovic Hautevelle,

Comme on est sur la salle des fêtes de Loisy, je laisserai madame le Maire vous tenir un discours bien plus abouti que le mien.

Je voulais juste remercier l'APE de cette petite surprise pour les CM2 qui n'étaient pas au courant, ça se voit dans leurs yeux en tout cas.

Ça tombe bien que ce soit cette classe là qui bénéficie de cette première surprise, puisqu'effectivement, je crois que ça a été un groupe qui a toujours été très travailleur, très assidu. On a souvent pris cette classe comme un exemple pour les autres, donc j'espère que les petits qui sont devant, vous entendez bien ça et que vous prendrez exemple sur ces élèves qui, l'année prochaine, vont partir au collège, mais qui je crois, garderont toujours à l'esprit le passage dans le RPI sur les communes d'Hully et Loisy, et je crois qu'ils en seront contents et fiers comme nous sommes fiers deux aujourd'hui.

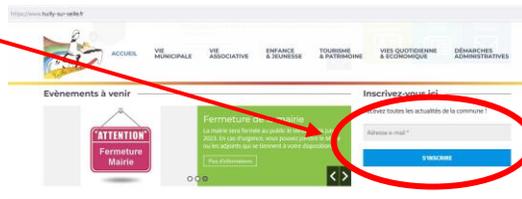
Infos pratiques

Newsletter

Soyez informé de l'actualité de votre Commune en vous inscrivant à la Newsletter:

1/ Rendez-vous sur la page www.huilly-sur-seille.fr

2/ Inscrivez votre adresse mail et Envoyez !



Bruits de voisinage



Au-delà de 85dB, les bruits sont nocifs pour l'oreille et leur niveau sonore est soumis à réglementation.

C'est l'intensité d'un bruit ou sa durée ou sa répétition qui est répréhensible.

Par arrêté préfectoral du 30 juillet 2001, les travaux bruyants en extérieur - bricolage / jardinage - susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage sont encadrés dans la limite des plages horaires suivantes :

- jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Si la lutte contre les bruits de voisinage est placée sous la responsabilité du Maire, en cas de conflits, privilégiez au préalable la négociation amiable avec vos voisins.

Depuis la loi du 29 janvier 2021 visant à la protection du patrimoine sensoriel des campagnes françaises, vous ne pouvez plus vous plaindre de la sonnerie des cloches de l'église, du chant du coq ou du tintement des cloches des vaches...



Brûlage des déchets végétaux

Le règlement sanitaire départemental pour la Saône et Loire en date du 31 janvier 2012 interdit pour les particuliers tout brûlage à l'air libre ou en incinérateur de jardin, des déchets verts, assimilés à des déchets ménagers.

Toute infraction est punissable d'une amende de 450€ maximum et votre responsabilité civile peut être engagée pour nuisances olfactives.

Privilégiez donc votre déchetterie ou votre compost !

DÉCHÈTERIE



SÉCURISER VOS APPORTS

Pour sécuriser les routes et préserver l'environnement aux abords des 7 déchèteries du territoire, il est essentiel de **bâcher** ou **sangler** vos apports.



L'obligation de sécuriser ses apports est intégrée au règlement de collecte : les agents de déchèteries peuvent vous refuser l'accès si votre chargement n'est pas sécurisé.



DÉCHÈTERIES

CHANGEMENT HORAIRES D'ÉTÉ

déchèterie de
CUISERY
DU 7 JUILLET AU 31 AOÛT

| | MATIN | APRÈS-MIDI |
|----------|--------|------------|
| LUNDI | | |
| MARDI | 6H-13H | |
| MERCREDI | 6H-13H | |
| JEUDI | 6H-13H | |
| VENDREDI | 6H-13H | |
| SAMEDI | 6H-13H | |

Pour la sécurité et le confort des usagers et des agents de déchèterie, le SIVOM met en place des horaires d'été.
Pour tout renseignement : decheterie@sivom-louhannais.fr / 06 32 22 69 43



DÉCHETS ACCEPTÉS



UNIQUEMENT DANS CERTAINES DÉCHÈTERIES :



TOUT DÉPÔT D'AMIANTE DOIT ÊTRE SIGNALÉ ET SÉCURISÉ AVANT L'APPORT.

LOUHANS, CUISEAUX, CUISERY

LOUHANS

ENCORE DE NOUVELLES BENNES ?

Si les consignes de tri ont évolué, c'est parce que de nouvelles méthodes de recyclage se développent ! Bien qu'en apparence plus contraignantes pour votre tri, ces nouvelles règles permettent de mieux valoriser vos déchets (leur donner une seconde vie) et de maîtriser les coûts. En cas de question, adressez vous aux agents présents en déchèterie !

CONTACT SIVOM

communication@sivom-louhannais.fr
03 85 76 09 40 / 06 32 77 62 71
www.sivom-louhannais.fr

Calendrier des fêtes et des manifestations

Samedi 19 juillet

Samedi 23 août

Samedi 20 septembre

Samedi 4 octobre

Samedi 11 octobre

Vendredi 31 octobre

Mardi 11 novembre

Samedi 15 novembre

Dimanche 16 novembre

Vendredi 6 décembre

Samedi 13 décembre

Vendredi 19 décembre

Repas champêtre du Foyer Rural

Randonnée nocturne du Foyer Rural

Après-midi jeux du CCAS

Vente de plats à emporter du Comité Saint-Georges

Banquet de l' Amicale des Pompiers du SIVU

Soirée Halloween de l'APE (à Loisy)

Cérémonie au Monument aux Morts

Vente de plats à emporter du CCAS

Bourse aux jouets de l'APE (à Loisy)

Vente de sapins de l'APE et Illuminations (à Loisy)

Vente de boudin du Foyer Rural

Arbre de Noël du RPI Loisy-Huilly (à Loisy)



Don du sang à SIMANDRE:

Jeudi 24 juillet de 9H à 13H

Jeudi 18 septembre de 15H30 à 19H30

Jeudi 20 novembre de 9H à 13H

Don du sang à CUISERY:

Mardi 26 août de 8h30 à 12h30

Mardi 28 octobre de 15H30 à 19H30

Mardi 30 décembre de 8h30 à 12h30



La Municipalité est heureuse de vous confirmer que le camion Pizzas - Snack « Arrêt au Stand » sera présent sur le parking de la salle associative le 2ème dimanche de chaque mois sur les mêmes horaires à partir de 18h00...

N'hésitez pas à contacter Guillaume et son équipe au 07-69-24-51-45 pour réserver vos envies très rapidement !